

Les représentants de parents

💡 C'est Quoi ?

Des parents élus pour siéger au conseil d'école aux côtés des autres membres (enseignants et mairie) pour une année scolaire.

💡 Pour Quoi ?

- Ils portent la voix et les préoccupations de l'ensemble des parents de l'école.
- Ils sont le relais entre les parents et l'école.
- Ils ont un rôle de consultant sur certains sujets en lien avec la vie de l'école.
- Ils votent le règlement intérieur.

💡 Combien ?

1 parent titulaire par nombre de classe (et un suppléant) exemple: 5 classes = 5 titulaires + des suppléants.

💡 Qui ?

N'importe quel parent volontaire de l'école peut être représentant. Les listes de vos représentants sont affichées aux panneaux d'affichage vers le portillon à l'entrée de l'école.

💡 Comment ?

Déposer sa candidature spontanée début septembre auprès de la directrice (cf. date limite dans la note de service diffusée en début d'année)

💡 Quand ?

Vote en octobre (liste) puis 3 conseils d'école par an.

💡 Où les contacter ?

- pour la maternelle :
lesparentsdelamaternelle@gmail.com
- pour l'élémentaire :
rmparentsdelegues@gmail.com



poulp26120@gmail.com



cantine.montmeyran@hotmail.fr



amicale.laique.montmeyran@gmail.com



Ecole maternelle



Sophia Catella

- 16, avenue du Vercors
26120 Montmeyran
- 04 75 59 41 63
- ce.0260781h@ac-grenoble.fr

Ecole élémentaire



Agnès Mangold

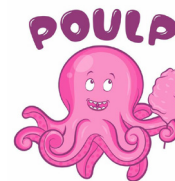
- 16, avenue du Vercors
26120 Montmeyran
- 04 75 59 31 10
- ce.0260266y@ac-grenoble.fr

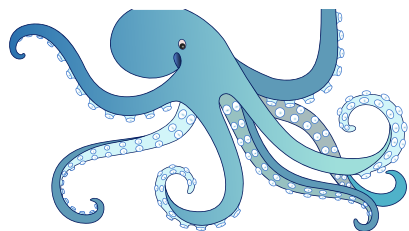
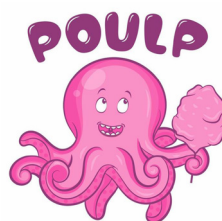


Petit guide
à l'usage
des parents

La  sur

les ASSOCIATIONS
du Groupe Scolaire
Roger Marty,
pour mieux s'y
retrouver !





« Les Poulp ont toujours besoin de bras en plus ! »

 **Mais C'est Quoi ce P.O.U.L.P ???**
Une Association de parents loi 1901

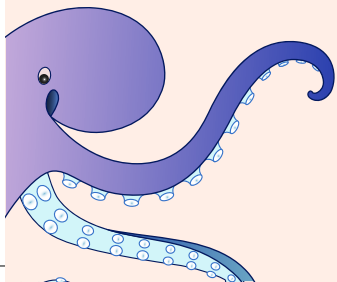
 **C'est Qui ?**
Des gentils bénévoles, Parents, Organismes et Utilisateurs de La Péri

 **Pour Qui ?**
Les enfants et familles utilisatrices de La Péri

 **Comment ?**
En favorisant l'échange, la relation entre l'équipe d'animation, les enfants, les parents, et la municipalité. (en adéquation avec le projet pédagogique de la structure) En assurant le lien entre tous les intervenants.

 **Pour Quoi ?**
Pour que les enfants et les familles s'amuse autour d'un même projet commun, afin que « La Péri » continue de proposer un service professionnel, alliant qualité et convivialité.
Pour fédérer divers événements (bourse aux jouets, fêtes de fin d'année, fête des Places...).

Les bénéfices des actions proposées servent à financer l'animation de fin d'année et le renouvellement des jouets à destination des enfants utilisateurs de La Péri.



 **Mais C'est Quoi la cantine ?**

Une Association de parents bénévoles (loi 1901) depuis 1953.

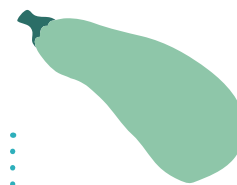
 **C'est Qui ?**
Une quinzaine de parents bénévoles qui gèrent la cantine et qui emploient des cantinières pour confectionner environ 210 repas par jour pour le groupe scolaire Roger Marty et l'école Sainte Marie.

 **Pour Qui ?**
Vos enfants scolarisés, soit environ 180 familles adhérentes.

 **Quand ?**
Chaque jour, les repas sont confectionnés sur place avec des produits locaux, de saison, souvent bios en conformité avec la loi Egalim.. Ils sont servis dans 2 réfectoires (élémentaire et maternelle), sur 2 services. L'encadrement est effectué par le personnel municipal.

 **Comment ?**
Inscriptions et réservations via le logiciel en ligne Service Complice.

 **Pour Quoi ?**
Dans une démarche d'éducation et de sensibilisation à la qualité de l'alimentation. Manger mieux et adopter de bonnes pratiques alimentaires. Là aussi, un enjeu éducatif se joue. Plusieurs projets passés ont été initiés par l'association (compost, guinguette, projet graffiti pour décorer le réfectoire, mise en place du logiciel d'inscription, livret de recettes...)



 **Mais C'est Quoi l'Amicale ?**
Une Association de parents loi 1901, depuis 1960.

 **Pour Quoi ?**
L'amicale a pour but d'établir un lien entre l'école et les familles. Elle participe également au prolongement de l'œuvre scolaire par diverses actions et projets ayant toujours pour finalité les enfants et l'école.

 **C'est Qui ?**
Chaque parent d'élève du groupe scolaire est membre de droit. Ainsi, chacun donne bénévolement de son temps, en fonction de ses possibilités, de ses envies et de ses compétences pour mener à bien des projets.

 **Pour Qui ?**
Les enfants et l'école toujours !

 **Comment ?**
En pratique, l'amicale se définit par sa notion de collectif, de partage, de générosité à travers des actions qu'elle mène. Ainsi, les photos de classe, le loto, la fête des places, les goûters, la fête de l'école et encore plein d'autres projets sont le fruit d'un dynamisme associatif défendant toujours la notion de collectif en étroite collaboration avec les maîtres et maîtresses pour que l'école soit aussi « amicalement school » que possible !

